

**Arrêté n° 626 CM du 13 avril 2023 portant nomination de Mme Teanini Tematahotoa en qualité de directrice de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai"**

(NOR : ICP23000070AC)

*Paru in extenso au journal officiel n°31 N du 18/04/2023 à la page 8811 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES*

Version en vigueur au 18/04/2023

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu la délibération n° 2016-38 du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;  
Vu l'arrêté n° 1291 CM du 13 juillet 2021 modifié portant création et organisation de l'établissement public industriel et commercial dénommé "Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai" ;  
Vu l'avis n° 30-2023 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 15 mars 2023 ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 avril 2023,

Arrête :

**Article 1er**

Mme Teanini Tematahotoa est nommée en qualité de directrice de l'établissement public industriel et commercial dénommé "Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai".

**Art. 2**

L'arrêté n° 97 CM du 26 janvier 2023 portant nomination de Mme Teanini Tematahotoa pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'établissement public industriel et commercial dénommé "Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai" est abrogé.

**Art. 3**

Le ministre de la santé, en charge de la prévention, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 avril 2023.

Par le Président de la Polynésie française :  
Edouard FRITCH.

Le ministre de la santé,  
Jacques RAYNAL.